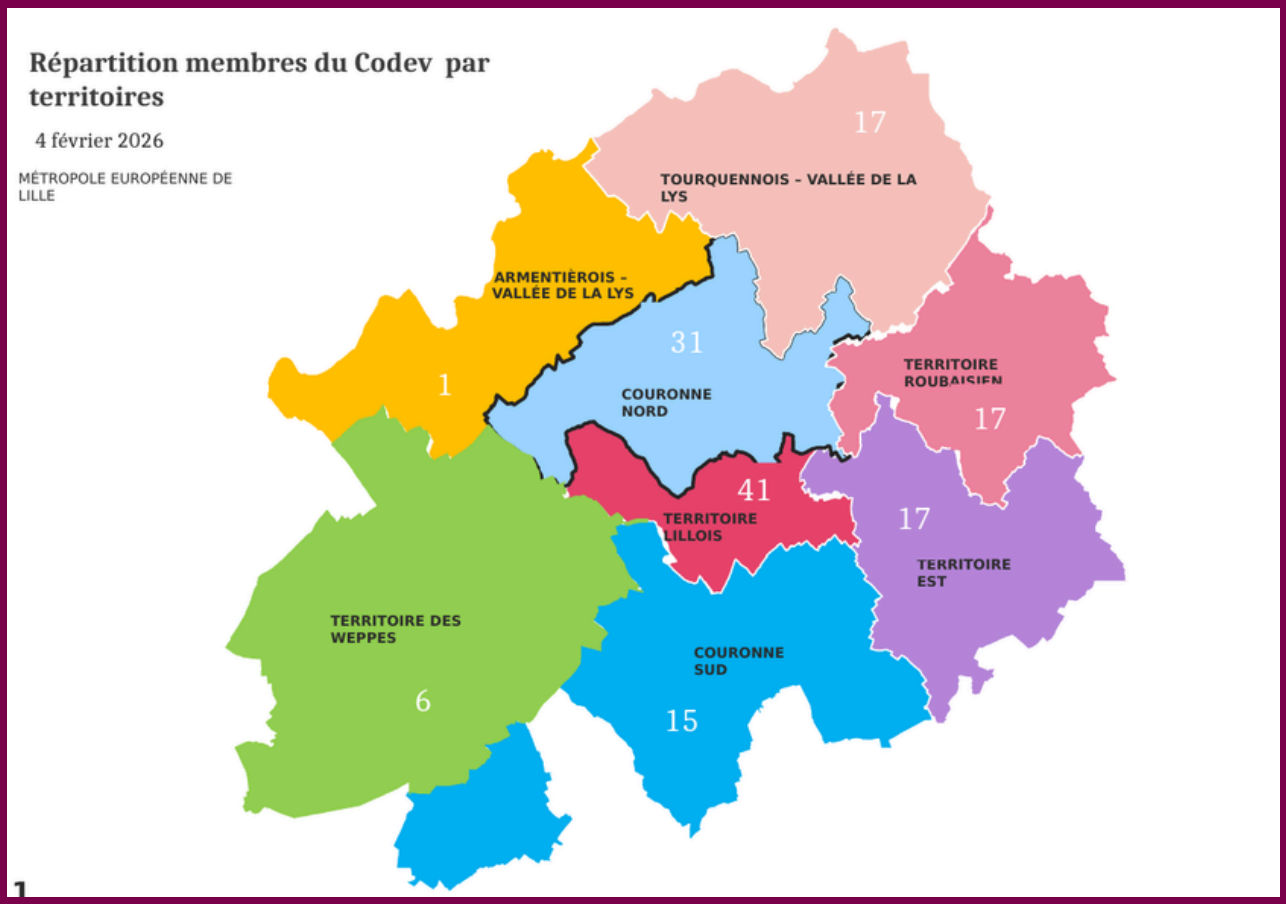
NOVEMBRE 2026

Contribution sur le pacte de gouvernance



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Conception et réalisation : Conseil de Développement, MEL
Impression : Imprimerie MEL

Introduction

Au cours de l'été 2026, le Conseil de développement a été saisi pour une contribution au pacte de gouvernance entre la MEL et ses 95 communes. Le futur pacte de gouvernance est à l'ordre du jour du Conseil métropolitain du 11 décembre 2026, conformément à l'article L5211-11-2 du CGCT, qui impose, pour son adoption, un délai de 9 mois, après le renouvellement général des élus métropolitains.

Le délai de remise de la contribution du Conseil de développement étant court, fixé à début novembre 2026, le bureau n'a pas pu lancer un groupe de travail dédié. Il a donc décidé de répondre à cette sollicitation, en consacrant plusieurs de ses réunions aux attentes des habitants vis-à-vis d'un pacte de gouvernance entre la MEL et ses 95 communes. Le pacte de gouvernance, parce qu'il a trait aux relations de la MEL avec les communes est bien l'affaire de tous les métropolitains.

Le courrier de saisine rappelle l'objectif et le périmètre du futur pacte de gouvernance, tel qu'inscrit dans la délibération cadre du Conseil métropolitain, en date du 26 juin 2026. L'objectif est de travailler avec tous les maires, de manière à allier les compétences métropolitaines et les territoires dans leur pluralité, grâce à un certain nombre d'outils et autour de plusieurs enjeux : les instances de dialogue avec les maires, la communication territoriale, la politique territoriale de la MEL, l'ingénierie mise à disposition des communes au travers du schéma de mutualisation et de coopération, le soutien financier aux projets communaux et le dialogue avec les institutions et territoires voisins.

Dans le temps imparti, cette contribution du Conseil de développement ne prétendra pas approfondir tous ces aspects, mais s'attachera à rappeler les principaux enjeux du point de vue des habitants vis-à-vis de la gouvernance métropolitaine, dans les 8 territoires définis et avec ses 95 communes.

Un enjeu de compréhension et d'appropriation de la MEL par ses 95 communes

Pour une vulgarisation et une transparence du fonctionnement institutionnel

Le futur pacte de gouvernance, qui précise le fonctionnement institutionnel métropolitain, avec la place des 95 communes du territoire dans cette organisation, **constitue également une opportunité pour mieux faire comprendre aux métropolitains le fonctionnement de la MEL, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale.**

Le Conseil de développement estime qu'il convient d'ajouter des schémas illustrant ce fonctionnement, pour une meilleure appropriation par les élus municipaux, mais aussi par les habitants eux-mêmes.
L'enjeu lui apparaît d'autant plus important dans un contexte de renouvellement des équipes municipales, avec 30% de nouveaux maires dans la métropole. **Le pacte de gouvernance pourrait ainsi prévoir des outils de formation pour les maires, afin qu'ils puissent mieux s'approprier les outils de ce pacte de gouvernance.** Ce futur pacte de gouvernance devrait par ailleurs être visible sur le site de la MEL, mais aussi relayé sur les sites internet des communes ou mis à disposition dans les mairies. Cela participerait de l'ancrage d'une culture métropolitaine parmi les élus communaux et également parmi leurs administrés.

Pour une clarification des compétences métropolitaines et communales au service du quotidien des habitants

Le futur pacte de gouvernance présente l'opportunité de clarifier les compétences métropolitaines pour les communes et leurs habitants. Plusieurs intercommunalités ont profité de leur pacte de gouvernance pour rappeler les compétences qu'elles mettent en œuvre, en lien avec les communes. Pour l'habitant, parfois pour les services municipaux eux-mêmes, ce n'est pas toujours facile de savoir qui fait quoi et quand

(particulièrement dans le domaine de la voirie ou des déchets qui font partie du quotidien des habitants).

Le Conseil de développement souhaite que chaque habitant, s'adressant à sa commune puisse avoir des réponses à ses questions, dans un délai raisonnable, quel que soit l'échelon territorial concerné par la demande. La MEL est constituée d'élus métropolitains, parmi les élus communaux, lors des élections municipales. Les échelons communaux et métropolitain sont donc interdépendants.

Un enjeu d'appropriation et d'adaptation territoriales

Pour une meilleure appropriation des territoires de gouvernance par les maires et élus communaux

Le pacte de gouvernance découpe la MEL en 8 territoires, qui sont intéressants pour les relations avec les élus des communes, mais pas nécessairement pour leurs habitants. Que peut mettre en place le pacte de gouvernance pour que les maires de chacun des 8 territoires intermédiaires s'approprient mieux ce découpage territorial ? Le pacte de gouvernance pourrait prévoir l'organisation régulière d'ateliers territoriaux réunissant les maires, afin d'implanter un sentiment d'appartenance à ces échelons intermédiaires que sont les territoires de gouvernance.

Que peut mettre en place le pacte de gouvernance pour pallier les effets de frontières de tout découpage territorial ? Certains réseaux géographiques pourraient être pertinents pour certains projets métropolitains, à l'image des Gardiennes De l'Eau pour la préservation des champs captant. De même, la mutualisation de certains équipements peut ne concerner que certaines communes (cf. les lignes de tramway ou de bus ou encore le plan piscines 2). Ce sont alors des réseaux thématiques qui apparaissent nécessaires.

Equilibre, Equité et adaptation territoriales

Le pacte de gouvernance donne une place à chacune des 95 communes. Il apparaît important que les communes, y compris les plus petites puissent être embarquées concrètement dans le projet métropolitain. La MEL est plurielle : s'y mêlent urbain et rural. Les réalités territoriales sont diverses et le pacte de gouvernance doit allier l'exercice des compétences métropolitaines et l'écoute de toutes les réalités territoriales. Certaines réalités sont partagées par un très grand nombre de communes, comme l'enjeu de la baisse démographique et d'autres enjeux encore, comme celui du vieillissement de la population. D'autres problématiques ne sont en revanche pas les mêmes d'une commune à l'autre, particulièrement dans les domaines économique, social, culturel ou environnemental....

Un enjeu de communication territoriale et de proximité

La communication de la MEL vers les communes est importante et l'inverse également. Les conférences métropolitaines des maires et les conférences de territoires participent de ce besoin de communication. Les 8 délégués territoriaux de la MEL constituent par ailleurs un relais essentiel entre les communes et la MEL. Ils favorisent la mise en place des projets métropolitains, qui impactent plusieurs communes du territoire. **Des comités de pilotage mixtes avec des membres du Conseil de développement, issus de ce territoire de gouvernance pourraient permettre de faire le lien avec les habitants du territoire.**

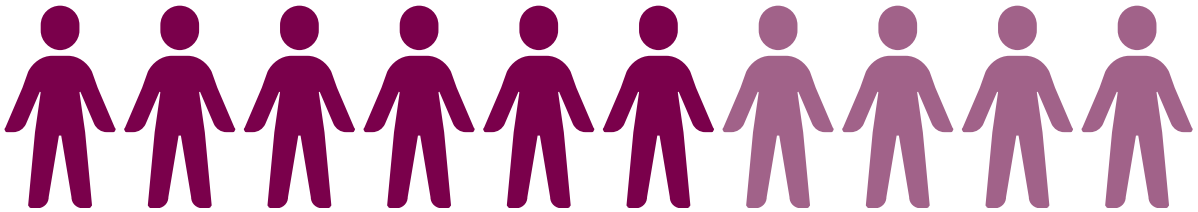
Deux délégations territoriales ont aujourd'hui vu le jour, selon des modèles différents: celle de l'Armentiérois dispose d'un volet "relations à l'usager", que n'a pas celle des Weppes, dédiée à l'ingénierie de projets. Cette diversité d'expérimentations semble répondre à une pluralité de besoins. Le Conseil de développement, très attaché à la proximité avec les habitants reconnaît l'intérêt de ces expérimentations et l'importance des bus bleus du département, mutualisés avec la MEL, qui desservent une vingtaine de communes du territoire métropolitain. **Un bilan et une évaluation de ces expériences multiples seraient intéressants, en associant les citoyens des territoires concernés par ces initiatives, afin de voir si ces dispositifs devraient être renforcés.**

Un enjeu partenarial de coopération interterritoriale

Le volet interterritorial a toute sa place dans le pacte de gouvernance, la MEL doit composer avec ses partenaires, le Département, la Région, mais aussi les intercommunalités voisines et les territoires transfrontaliers belges à travers l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. **Ces partenariats doivent prendre des formes concrètes, des groupes de travail, des réseaux identifiables par les maires des territoires.**

Un enjeu d'évaluation du futur pacte de gouvernance

Le pacte de gouvernance pourrait prévoir des outils d'évaluation : bilan à mi-parcours des outils de communication et de mutualisation ; bilan de l'appropriation du fonctionnement institutionnel et des territoires de gouvernance par les élus communaux (par le biais d'une enquête) ; bilan des relais territoriaux métropolitains fixes et mobiles. **Ce type de bilan à mi-parcours par territoire de gouvernance permettra plus de souplesse pour s'adapter aux besoins. Cette évaluation pourrait être organisée par un comité de pilotage, associant des citoyens du territoire concerné.**



Un enjeu de participation des habitants à la gouvernance métropolitaine

Vers un pacte de citoyenneté métropolitaine :

La gouvernance métropolitaine ne peut se faire sans la participation des métropolitains. Leur place doit être centrale pour contribuer à l'élaboration et à la mise en en œuvre des politiques métropolitaines et des grands projets structurants d'intérêt métropolitain.

Le premier pacte de gouvernance de la MEL en 2021 contenait un volet métropole citoyenne, avec notamment la référence au Conseil de développement, seule instance de participation citoyenne à l'échelle métropolitaine, au rôle consultatif, potentiellement sur toutes les politiques stratégiques de la MEL et leur mise en œuvre (sur saisine ou autosaisine).

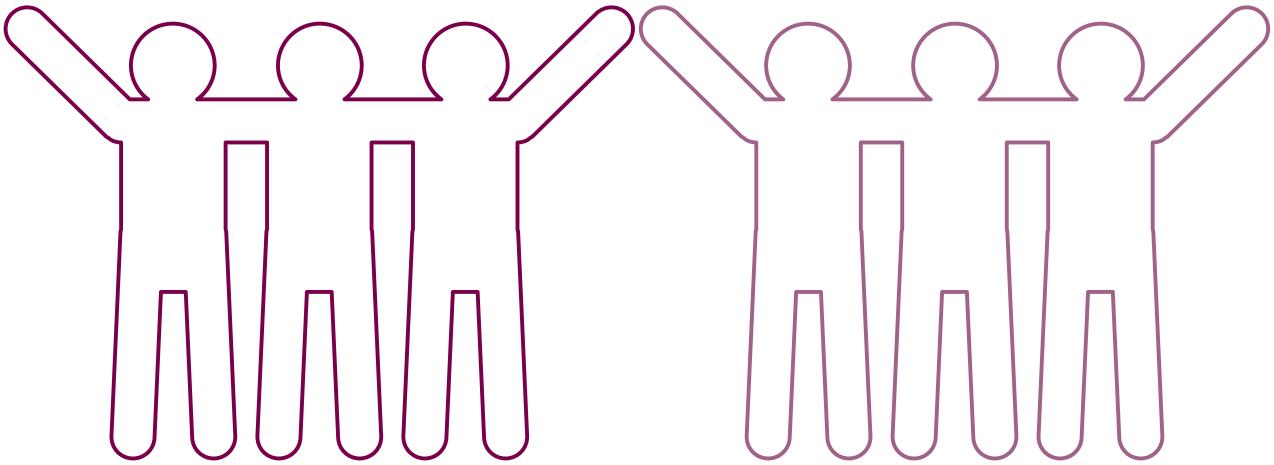
Pour le Conseil de développement, le futur pacte de gouvernance avec le retrait de son volet Métropole citoyenne **doit être l'opportunité d'établir un futur pacte Métropole citoyenne, comme pendant au futur pacte de gouvernance.** Deux métropoles en France l'ont fait dès 2021, en adoptant un pacte de gouvernance et un pacte de citoyenneté métropolitaine, donnant ainsi à la participation citoyenne une place centrale dans la co-construction des politiques publiques d'intérêt métropolitain, avec la volonté d'investir le dialogue et la coopération avec les citoyens.

Le Conseil de développement devra y avoir une place centrale, en tant qu'instance regroupant des habitants de l'ensemble des territoires de gouvernance de la Métropole, pouvant faire office de facilitateur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques métropolitaines, en lien avec les communes et leurs habitants, concernés par des projets d'intérêt métropolitain.

Ce pacte permettrait de regrouper les initiatives métropolitaines de participation citoyenne existantes, de les renforcer et de mieux les faire dialoguer entre elles. Il pourrait rassembler, au-delà du rappel des grandes ambitions de la MEL pour la citoyenneté sur son territoire :

- Le cadre de coopération entre la MEL et le Conseil de développement. Celui-ci devra renforcer la valorisation des travaux, l'ancrage dans les territoires, mais aussi intégrer les relations avec ses partenaires, notamment les autres instances thématisées métropolitaines d'association des citoyens, d'acteurs de la société civile et des communes (Haut Conseil métropolitain pour le Climat, Comité des partenaires mobilités, Conseil de l'eau, comités des usagers des parcs métropolitains et toute autre instance potentielle à venir).
- La charte de la participation citoyenne. Celle-ci devrait permettre de regrouper toutes les chartes ou guides de dialogue citoyens thématiques (charte de l'espace public, guide du dialogue citoyen dans les projets d'habitat…), qui sont autant d'outils de participation, au service des communes.
- La connaissance et la coopération entre acteurs et instances de participation citoyenne métropolitaine, infra-territoriale et interterritoriale par le biais de rencontres de la participation citoyenne dans les territoires de gouvernance. Aller à la rencontre des instances de participation dans les communes pour mieux les accompagner. Le Conseil de développement pourrait être facilitateur des politiques métropolitaines, en faisant remonter les retours des habitants sur les grands projets métropolitains et contribuer à en expliquer le sens et les retombées.

Le Conseil de développement souhaite s'engager sur le futur pacte de citoyenneté et y intégrer aussi ces grands principes : transparence, lisibilité, visibilité, coopération et évaluation.



Synthèse de nos recommandations

01 Pour une vulgarisation et une transparence du fonctionnement institutionnel métropolitain

02 Pour une clarification des compétences métropolitaines et communales au service du quotidien des habitants

03 Pour une meilleure appropriation des territoires de gouvernance par les maires et l'ensemble des élus communaux

04 S'adapter à la diversité des enjeux selon les territoires

05 Prévoir des modalités concrètes identifiables pour la coopération avec les territoires limitrophes de la MEL

06 Prévoir des outils d'évaluation et l'organisation d'une évaluation à mi-parcours

07 Pour un pacte de citoyenneté à l'échelle métropolitaine

Annexe : le groupe de travail



Béatrice Auxent,
Présidente

Damien Prouvost, VP



Véronique Leroux, VP



René Mulliez, VP



Thierry Lefebvre, VP



Claire Desoeuvres



Philippe Promelle



Odile Gorecki



Vianney De Witte



Corinne Schadkowski



Charlotte Squadrelli



Yves Parent



Elisa Leriche



CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Conseil de développement
Métropole Européenne de Lille
2 Boulevard des cités unies
59 000 Lille

www.conseildeveloppement.lillemetropole.fr